



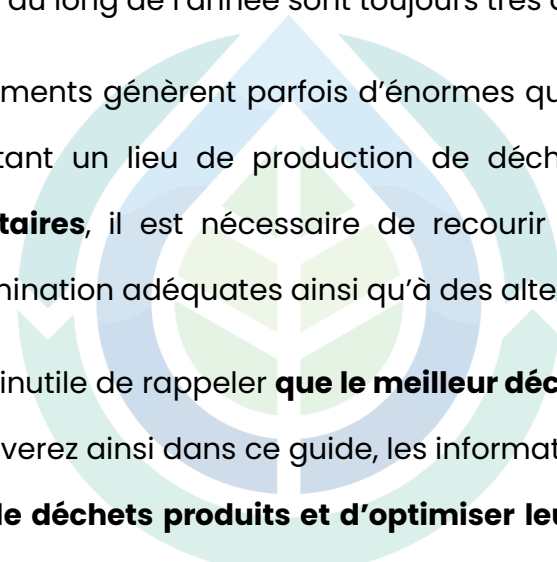
La gestion des déchets lors d'un évènement



Festival de musique, marché de Noël, kermesse de village, fête scolaire... ces diverses festivités réalisées tout au long de l'année sont toujours très attendues par le public.

Cependant, ces événements génèrent parfois d'énormes quantités de déchets. Les festivités publiques étant un lieu de production de déchets **soumis à diverses obligations réglementaires**, il est nécessaire de recourir à des contenants, des solutions de tri et d'élimination adéquates ainsi qu'à des alternatives réutilisables.

Il n'est cependant pas inutile de rappeler **que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas**. Vous trouverez ainsi dans ce guide, les informations nécessaires afin de **limiter les quantités de déchets produits et d'optimiser leur gestion** pour faire en sorte qu'ils soient valorisés. Ceci sans perdre bien entendu la dimension festive et collaborative de l'évènement !



ipalle

TABLE DES MATIERES

1.	ASPECTS RÉGLEMENTAIRES.....	4
	> L'obligation du tri des déchets	4
	> L'interdiction de certains ustensiles en plastique à usage unique	4
	> L'obligation du tri des déchets alimentaires	4
2.	UNE RÉFLEXION GÉNÉRALE EN AMONT	5
	> Refuser les déchets inutiles.....	5
	> Emprunter, louer, mutualiser	6
	> Upcycler, réutiliser, réparer	6
	> Acheter en seconde main.....	7
	> Acheter local et durable	7
	> Organiser les activités en mode récup'	8
	> Créer une « équipe déchets »	8
3.	LA RESTAURATION.....	9
	> Catering	9
	> Boissons.....	11
	> Gobelets réutilisables	11
	TYPES DE DÉCHETS PRODUITS.....	12
4.	12	
	> Les déchets recyclables	12
	> Les déchets valorisables	12
	> Les mégots.....	12
5.	LIEUX DE PRODUCTION DE DÉCHETS	13
6.	COLLECTE DES DÉCHETS DES VISITEURS / FESTIVALIERS	14
	> Poubelles PMC et DMR 240L	14
	> Poubelles de déchets alimentaires 25L	14
	> Corbeilles Papiers/Cartons 32L.....	14
7.	COLLECTE DES DÉCHETS DES ORGANISATEURS ET DES FOOD TRUCKS	15
8.	MATÉRIEL DE COMMUNICATION	15
9.	COLLECTE ET REGROUPEMENT DES DÉCHETS.....	16
	> Contrôle et collecte sur site.....	16
	> Stockage des déchets	16
10.	ÉVACUATION DES DÉCHETS COLLECTÉS.....	17
	> PMC	17

> Papiers-Cartons	17
> Déchets alimentaires.....	17
> Bocaux et bouteilles en verre non consignées	17
>	18
Déchets résiduels	18
> Bouchons en liège.....	18
11. LA CARTE D'ACCÈS AUX RECYPARCS	18
> Commande	18
> Dépôts au recyparc.....	19
12. LES TEXTILES ET OBJETS ENCORE UTILISABLES.....	20
> Dans les Ressourceries de votre région.....	20
> Dans les « Boîtes à récup' »	20
13. LES MATÉRIAUX ENCORE UTILISABLES.....	20
> À la Matériauthèque de Tournai	20
> Dans les « Matériau Box »	20
14. LES SUPPORTS SPÉCIFIQUES AUX ENSEIGNANTS.....	21
15. RÉFÉRENCES EXTERNES	23
> Asbl Be Wapp.....	23
> Zéro Waste France.....	23
> Eco Conso	23
> La Posterothèque	23

1. ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

Le contexte législatif wallon relatif à la prévention et à la gestion des déchets est en constante évolution ; ceci afin de répondre aux divers enjeux environnementaux de plus en plus importants.

› L'obligation du tri des déchets

Depuis 2015¹ : « *Tous les organismes (personnes physiques ou morales, indépendamment de la forme juridique adoptée) sont concernés par l'obligation de tri des déchets.* »

Les fractions obligatoires à trier (et donc à retirer des déchets ménagers résiduels) sont : les PMC, les papiers-cartons, le verre, les huiles et graisses, les déchets électriques et électroniques, les déchets métalliques, les piles, les végétaux et les déchets industriels.

› L'interdiction de certains ustensiles en plastique à usage unique

Depuis le 1^{er} septembre 2023², il est strictement interdit d'utiliser certains types d'articles jetables en plastique lors de manifestations publiques (gobelets, vaisselle, couverts, mélangeurs, pailles, tiges de ballons, récipients en polystyrène expansé...).

› L'obligation du tri des déchets alimentaires

Depuis le 1^{er} janvier 2024³ : « (...) *les déchets alimentaires doivent être soit triés et recyclés à la source, soit collectés sélectivement et non mélangés avec d'autres types de déchets.* »

À l'obligation de tri des déchets de 2015 s'ajoute donc dorénavant le tri des déchets alimentaires compostables et non compostables.

¹ <https://wallex.wallonie.be/eli/arrete/2015/03/05/2015201220/2015/09/01> - <https://environnement.wallonie.be/home/legislation/sols-dechets.html>

² <https://wallex.wallonie.be/eli/arrete/2019/07/18/2019204342>

³ https://nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2022_2023/PARCHEMIN/1180.pdf - Article 65

2. UNE RÉFLEXION GÉNÉRALE EN AMONT

L'organisation d'un évènement en mode « zéro déchet » demande de l'anticipation, de l'organisation et de la créativité. L'objectif premier étant **d'anticiper la production de déchets avant qu'elle ne survienne.**

> Refuser les déchets inutiles

1. **Évitez les flyers** ou distribuez des « cartes ensemencées » que les visiteurs pourront semer chez eux !
2. Privilégiez les **supports de communication intemporels** : des bâches ne reprenant pas la date mais la période de votre évènement (ex : 4^{ème} week-end d'août plutôt que 23-24-25 août) **et dématérialisés** via les réseaux sociaux...
3. Proposez **des cadeaux dématérialisés** en remplacement des « goodies » et « lots de tombola/concours » par :
 - des bons d'expérience et chèques cadeaux : atelier cuisine/cosmétique/bricolage, ticket de cinéma, parc d'attractions, entrées aux musées, à la piscine...
 - des abonnements divers : à des magazines, chez un fleuriste...
 - des entrées, tickets repas ou boissons pour votre festivité.
4. **Évitez les contenants et ustensiles à usage unique vendus comme « compostables », « biodégradables » ou « biosourcés »** (coco, canne à sucre, soja...). Ceux-ci sont généralement originaires de très loin (Amérique du Sud, Asie...) et leurs impacts éthiques et environnementaux sont conséquents. De plus, ils ne sont actuellement toujours pas compostables et terminent donc dans la poubelle de déchets ménagers résiduels.
5. Optez donc pour de **la vaisselle réutilisable** à rendre sale chez un prestataire qui les nettoiera en fin de festivités.

> Emprunter, louer, mutualiser

Mobilier, décoration, vaisselle, textile, matériel audio-visuel... sont autant d'investissements conséquents qu'il est possible d'éviter en :

- demandant ce matériel en prêt à d'autres organisateurs d'évènements et comités ;
- louant le matériel auprès d'entreprises dédiées (vaisselle, gobelets, chapiteau/tonnelle, textiles...) ;
- investissant entre plusieurs organisateurs d'évènements ou comités afin de mutualiser l'utilisation (tonnelle, mobilier, barbecue géant...).

> Upcycler, réutiliser, réparer

En plus de faire des économies non négligeables, **détourner des objets de leur fonction première** pour décorer/meubler votre évènement apportera une petite touche en plus ... faites preuve d'imagination !

Récupérez vos bâches, drapeaux et autres textiles pour en faire des transats, des sacs et autres **accessoires collectors** à vendre lors de votre festivité. Certains établissements de travail adapté sont spécialisés en upcycling/détournement de matières.



Bar fabriqué à partir d'un ancien banc de menuisier



banc en bois de palettes

Si un objet est cassé ou en panne (Samovar, lave-vaisselle, transat...) et que vous n'êtes pas bricoleur, les Repair Cafés⁴ de votre région peuvent vous aider !

Réparation d'objets divers et même de textiles ou de vélos, les bénévoles du réseau *Repair Together* prennent le temps d'examiner votre objet afin de **détecter la panne et de le réparer.**



⁴ <https://repairtogether.be/>

> Acheter en seconde main

Ici aussi, il y a de quoi faire de belles économies ! Et en plus, la seconde main donne un vrai cachet à votre évènement en le rendant davantage original.

Ressourceries de Wallonie picarde et du Sud Hainaut :

<https://lecarreasbl.be/> (Ath, Lessines, Mouscron, Tournai)

https://www.lapoudriere.be/Magasin_de_Peruwez.M.htm (Péruwez)

<https://www.rsudhainaut.be/> (Lobbès et Chimay)

La Matériauthèque de Tournai, pour les matériaux de construction et petit outillage :

<https://lamateriautheque.be/>

Sans oublier bien entendu les multiples sites web et groupes d'échanges dédiés à la seconde main.

> Acheter local et durable

Si vous devez absolument acheter du matériel neuf, optez autant que possible pour **des solutions plus durables** en termes d'origine et de composition : où ont-elles été fabriquées ? par qui ? avec quelles matières ?

Privilégiez également **les fournisseurs locaux**, plus proches, vous ferez ainsi vivre le commerce et les artisans de proximité.

Intéressez-vous également **à la solidité et la réparabilité** : les pièces détachées existent-elles ? L'objet est-il facilement réparable ? Mais également à la recyclabilité en fin de vie afin que vos objets soient finalement réellement valorisables (bois, métal...).

Il est important de stocker vos matériels/fournitures dans de bonnes conditions afin qu'ils ne s'abîment pas et qu'ils puissent être réutilisés année après année.

Vous trouverez sur le site Ipalle, [la cartographie](#) des acteurs locaux : seconde main, achats de proximité, réparation, vrac.... (Rubrique Zéro Déchet / cartographie).

> Organiser les activités en mode récup'

Pour animer l'évènement, privilégiez **des activités autour de la réutilisation** et ne générant pas ou peu de déchets :

- des ateliers créatifs : fabrication de nichoirs à partir de Tetra Pack, confection d'une éponge Tawashi à partir de chaussettes trouées, création de tote bag, bracelets et colliers à partir de vieux tee-shirts...
- des jeux de pêche aux canards, course en sac, chamboule-tout fait maison ... avec des bons d'achats en lots gagnants.



Organisez une « Gratifieria » : **donnez, prenez, partagez !** Cette zone de convivialité permet à quiconque de déposer et/ou échanger des objets, textiles, jouets dont il n'a plus l'utilité. Quelques organisateurs ont déjà sauté le pas : contactez-les !

- Le groupe « Houtaing en transition » (Page Facebook)
- Le groupe « Leuze en transition » (Page Facebook)
- La locale thudinienne de « Haute Sambre en Transition » (Page Facebook)

> Créer une « équipe déchets »

Il est important de nommer un référent déchet et/ou de créer une équipe de bénévoles suffisamment grande selon la taille de l'évènement, afin de gérer les déchets mais également **sensibiliser les visiteurs sur toute la durée de l'évènement**. La sensibilisation peut s'effectuer directement sur le site via une communication spécifique, des activités récup', des contrôles et du « sur-tri » du contenu des poubelles...

3. LA RESTAURATION

> Catering

Préparer

Les **réservations de repas et/ou une bonne estimation du nombre de visiteurs** sont essentiels afin d'éviter les achats inutiles et le gaspillage alimentaire.

Valider le **bon grammage** par type d'aliment proposé, privilégier les aliments **locaux et de saison** afin qu'ils soient plus savoureux, se faire livrer **en vrac/en fût** pour réduire les emballages mais aussi obtenir un meilleur prix, **proposer des demis portions** pour les petites faims ... autant de gestes que vous retrouverez dans notre brochure « *Halte au gaspillage alimentaire* »⁵ et qui vous permettront d'économiser de l'argent tout en réduisant votre empreinte environnementale.

Servir

Exit le linge de table et les textiles jetables !

Les nappes, serviettes, essuie-tout, lavettes... peuvent être **louées, empruntées, récupérées voir même confectionnées** dans des tissus de récupération. Laissez libre cours à votre imagination !

Le lavage de ces textiles peut être effectué dans un lavoir, auprès d'une entreprise dédiée (notamment les entreprises de travail adapté), par la société de location ou par vos forces vives.

Exit les plats, plateaux et autres contenants jetables !

Louez ou empruntez des gastronomes en place et lieu des barquettes en aluminium, des plateaux de service pour vos planches apéro, des bols pour vos salades et vos pâtes, des assiettes pour vos repas ... à **louer propres et à rendre sales** pour un gain de temps assuré !



⁵ <https://ipalle.be/documentation/flipbook/dechets/brochure-gaspillage-alimentaire/>



Exit les couverts jetables !

Profitez des fêtes des parents, marchés de Noël et ventes diverses pour offrir ou vendre des pochettes à couverts en tissu. Lors de vos événements, demandez aux participants de **prendre leurs propres couverts avec eux**. Les familles jouent généralement le jeu et cela vous évite ainsi de prévoir la location et/ou le lavage de couverts.



Exit les petits emballages !

Optez pour **la vente ou la distribution en vrac** : popcorn, bonbons, biscuits directement dans des gobelets réutilisables consignés qui vous seront ramenés en fin de festivité. Lorsque vient le moment du café ou du thé, privilégiez également le sucre, le lait et les biscuits en vrac ou fait maison. De quoi diminuer drastiquement le volume de vos poubelles !

Débarrasser

En ce qui concerne les **aliments non réchauffés et non servis**, maintenez la chaîne du froid et :

- déposez ces surplus dans un frigo solidaire local et/ou à des organisations caritatives : attention à respecter les recommandations de l'Afsca⁶ ;
- distribuez ces surplus auprès de vos bénévoles.

En ce qui concerne **les restes réchauffés, servis ou non**, ils ne sont plus consommables :

- déposez ces restes dans un PAV « alimentaires » ou au recyparc (déchets alimentaires) afin qu'ils soient valorisés (la carte d'accès au nom du comité/asbl est à demander au préalable via zerodechet@ipalle.be) ;
- les restes d'origine non animale peuvent être donnés à des fermes locales afin de nourrir les animaux.

Pensez donc à **prévoir des contenants afin de récupérer les aliments**, et à en faire la promotion auprès de vos visiteurs afin que ceux-ci repartent avec leurs restes de repas non consommés. Cela évitera ainsi une grande quantité de déchets à évacuer.

⁶ <https://favv-afscab.be/fr/themes/alimentation/produire-et-vendre-des-aliments/don-alimentaire>

> Boissons

Préférez les **contenants consignés et en grand conditionnement** (fût, bouteilles d'1,5L, magnum) et évitez les boissons en bouteille de verre non consignée qui peuvent générer de grosses quantités de déchets !

Pour les plus sages, proposez une fontaine à eau afin de remplir les gourdes !

Pour les événements sportifs et festivals de grande ampleur, la Société Wallonne Des Eaux (SWDE) met à disposition des fontaines à eau (de ville) à condition qu'une prise d'eau soit à une proximité de 20m maximum ⁷.

> Gobelets réutilisables

Les organisateurs d'événements publics peuvent bénéficier du service de mise à disposition de **gobelets réutilisables proposé par IPALLE**.

La location est gratuite, seul le nettoyage lors de la remise des gobelets sales, est payant. Il n'est donc pas nécessaire de laver les gobelets sur place. Le matériel peut être retiré directement chez notre prestataire (<https://ipalle.be/materiel-zd/>)

Plus d'informations sur les conditions : gobelets@ipalle.be.

Gamme	Conditionnement
Le Baroudeur 25cl	Grande caisse de 600 unités
Le Petit Baroudeur 10 cl	Petite caisse de 250 unités
Le Baroudeur Champagne 10 cl	Petite caisse de 70 unités
Le Baroudeur Vin 18 cl	Petite caisse de 108 unités
La Baroudeuse pichet 1,5L	Petite caisse de 25 unités



⁷ <https://www.swde.be/fr/en-2023-la-swde-offrira-encore-de-leau-pour-les-sportifs-et-les-festivaliers>

4. TYPES DE DÉCHETS PRODUITS

› Les déchets recyclables

Les déchets **PMC, papiers-cartons non souillés et verre** doivent être collectés séparément. Les matières seront ensuite recyclées pour être réutilisées dans la boucle de l'économie circulaire.

Comment bien trier ces déchets ?

Tri des PMC – Papiers-Cartons – Verre : <https://www.trionsmieux.be/fr> et [la Roue du tri](#)

› Les déchets valorisables

Les déchets alimentaires et les déchets ménagers résiduels doivent également être séparés afin d'être valorisés soit par biométhanisation pour les déchets alimentaires (production de gaz), soit valorisés énergétiquement pour les déchets résiduels (production d'électricité).

Comment bien trier ces déchets ? [Brochure « Mes déchets de cuisine : compost ou PAV ? »](#)

Nous attirons votre attention sur **les papiers/cartons souillés** (cornet de frites, emballage d'hamburger...). Ceux-ci doivent être jetés dans les déchets résiduels et non dans les papiers/cartons ni même dans les déchets alimentaires. Par contre, leur contenu non consommé doit être jeté dans les PAV « alimentaires » (reste de croustillons, de frites, d'hamburger...).

› Les mégots

La mise en place d'une collecte de mégots couplée à la promotion de la propreté publique sont souvent nécessaires, via par exemple :

- des cendriers de table,
- des seaux ou autres contenants remplis de sable, aux différents endroits de passage et/ou d'attente,
- des « cendriers de vote » afin d'ajouter un côté ludique.

L'asbl Be Wapp⁸ propose différents supports afin de sensibiliser et collecter via des cendriers de poche ou de vote. Des cendriers de poche sont également en vente sur les recyparcs au prix coûtant de 1,60€ TTC/pièce.



⁸ <https://www.bewapp.be/proprete-publique/boutique/>

5. LIEUX DE PRODUCTION DE DÉCHETS

Lors de l'organisation de votre festivité, posez vous les questions suivantes :

- Quels types de déchets vont être produits ?
- Où vont-ils être produits ?

Une grille non exhaustive peut être réalisée afin d'avoir une vue globale de votre production de déchets. Ceci afin de valider ensuite les volumes produits et les contenants à mettre en place pour récolter ces déchets.

Exemple :

	PMC	P/C	Verre	Déchets alimentaires	Déchets résiduels	Autres (huiles...)
Bar						
Zone restauration						
Zone jeux						
Zone artistes/backstage						
Plaine et lieux de détente						
Autres						

6. COLLECTE DES DÉCHETS DES VISITEURS / FESTIVALIERS

Après avoir identifié les lieux de production de déchets, il est important de prévoir les contenants adéquats afin de correctement collecter les déchets produits.

> Poubelles PMC et DMR 240L

Il est recommandé de placer systématiquement des ilots « PMC + Déchets ménagers résiduels ». Ces ilots doivent être aisément accessibles et visibles par les participants de votre festivité.

Selon l'ampleur et la grandeur du site, un à plusieurs ilots seront nécessaires, à différents endroits stratégiques.

Des sacs de 240L⁹ seront mis à l'intérieur afin de vider facilement la poubelle quand celle-ci est pleine.

> Poubelles de déchets alimentaires 25L

Des « bioseaux » peuvent être adjoints à ces ilots afin de collecter les restes de repas des visiteurs mais aussi des artistes ou des organisateurs.

Ces petites poubelles peuvent aussi être utilisées lors de stands de dégustation et de métiers de bouche.

Des sacs de 25L¹⁰ seront mis à l'intérieur afin de vider facilement le bioseau quand celui-ci est plein.



> Corbeilles Papiers/Cartons 32L

Uniquement en Wallonie picarde : ces petites corbeilles jaunes sont recommandées pour la récolte des petits déchets de papiers/cartons en intérieur (salons, administratif...).

Sud-Hainaut : uniquement des containers papiers 1.100L – sur demande.

Afin de vous aider, IPALLE peut vous **mettre à disposition du matériel de tri**. Plus d'informations sur les conditions de ce service :

Wallonie picarde : zerodechet@ipalle.be

Sud Hainaut : info.sud.hainaut@ipalle.be



⁹ Sacs 240L PMC et DMR en vente uniquement lors de la location des kits de tri IPALLE

¹⁰ Sacs de bioseau 25L en vente lors de la location des kits de tri IPALLE OU sur nos recyparcs – seuls ces sacs peuvent être utilisés afin de collecter les déchets alimentaires.

7. COLLECTE DES DÉCHETS DES ORGANISATEURS ET DES FOOD TRUCKS

Les organisateurs et les food trucks produisent également beaucoup de déchets : caisses en carton, bouteilles en verre non consignées, déchets alimentaires, PMC...



Avant l'évènement, expliquez aux différents intervenants votre démarche de réduction de déchets et faites-leur signer une charte d'engagement !

S'ils ne repartent pas avec leurs déchets, vous pouvez toujours leur donner accès directement à votre zone de tri/collecte/stockage. Attention à toujours bien les sensibiliser et bien identifier les contenants de collecte afin qu'ils trient correctement avant de jeter.

8. MATÉRIEL DE COMMUNICATION

Afin de faciliter le tri et la reconnaissance des différents contenants, des codes couleurs ont été attribués à chaque type de déchets.



Papiers-cartons



Organiques



Verre



Autres



Chaque contenant fourni par IPALLE est identifié selon le code couleur spécifique. D'autres supports visuels sont disponibles en différents formats si vous désirez harmoniser la communication lors de votre évènement :

- autocollants et affiches
- règles de tri et kits de démarrage

Les détails (format, langue...) sont consultables sur « La Boutique du Tri » de Fost+ : <https://shop.fostplus.be/fr/la-boutique-de-tri/products>

Pour les commandes de moins de 10 pièces/format, les demandes sont à envoyer à pac@ipalle.be en précisant le nombre et le format souhaités.

Pour les commandes de plus de 10 pièces / format, la commande est à passer directement via « La Boutique du Tri » de Fost+ : <https://shop.fostplus.be/fr/la-boutique-de-tri/products>

9. COLLECTE ET REGROUPEMENT DES DÉCHETS

Lors de l'organisation de votre festivité, posez vous les questions suivantes :

- Quel volume de déchets va finalement être généré par les visiteurs et les organisateurs ?
- Par qui, où et comment seront-ils centralisés ?
- Comment seront-ils évacués en fin de festivité ?

Le rôle de l'équipe « déchets » prend ici tout son sens puisque c'est elle qui va contrôler la qualité des déchets et collecter les différents contenants présents sur le site afin de les regrouper avant évacuation.

> Contrôle et collecte sur site

Selon l'ampleur de la manifestation, la fréquence de passage de l'équipe « déchets » sur chaque ilot peut varier d'une à plusieurs fois sur la journée. Ceci afin de **contrôler le contenu, déceler et résoudre les erreurs de tri** et ensuite **remplacer les sacs** afin qu'ils ne débordent pas.

Si vous utilisez les kits de tri d'IPALLE, un rapport sur la qualité du tri et sur les volumes produits doit être remis en fin de festivité.

Les sacs collectés seront ensuite amenés dans une zone de stockage avant d'être évacués vers les bonnes filières.

> Stockage des déchets

Selon la taille de votre évènement, il sera nécessaire de **centraliser les différents flux de déchets** dans une zone spécifique accessible uniquement aux organisateurs.

Toujours selon l'ampleur de l'évènement, la taille des conteneurs de stockage variera également.

Il peut s'agir de conteneurs 240L IPALLE qui peuvent également contenir quelques sacs de 60L ou de conteneurs beaucoup plus volumineux de 1.100L, 10, 20 ou 30m³.

Si votre festivité nécessite des conteneurs volumineux afin de regrouper vos déchets :

- Wallonie picarde : il s'agira alors de contacter le collecteur privé de votre choix qui assurera la mise à disposition et la vidange de ceux-ci.
- Sud-Hainaut, contactez info.sud.hainaut@ipalle.be : des solutions de stockage et de vidange peuvent vous être proposées.

10. ÉVACUATION DES DÉCHETS COLLECTÉS

La qualité du tri, la gestion et l'élimination des déchets collectés dans les différents contenants restent sous la responsabilité de l'organisateur de la festivité.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'IPALLE et le collecteur se réservent le droit de procéder à des vérifications du contenu des conteneurs avant enlèvement.

S'il s'avère que la qualité du tri laisse à désirer, la collecte ne pourra pas être assurée.

Les possibilités d'évacuation sont les suivantes :

> PMC

- recyparcs (avec carte d'accès au nom de l'école/asbl), dépôt gratuit ;
- en collecte porte-à-porte¹¹, en sacs de 60L uniquement, maximum 10 sacs ;
- via un contrat auprès d'un collecteur privé (Wallonie picarde) ou auprès d'Ipalle pour le Sud Hainaut.

> Papiers-Cartons

- recyparcs (avec carte d'accès au nom de l'école/l'asbl) : dépôt gratuit ;
- en collecte porte-à-porte¹² ;
- via un contrat auprès d'un collecteur privé (Wallonie picarde) ou auprès d'Ipalle pour le Sud Hainaut.

> Déchets alimentaires

- Points d'Apport Volontaire (avec carte d'accès au nom de l'école/asbl) : dépôt gratuit sous conditions à valider auprès de zerodechet@ipalle.be ;
- recyparcs (avec carte d'accès au nom de l'école/l'asbl) : dépôt gratuit ;
- via un contrat auprès d'un collecteur privé (Wallonie picarde) ou auprès d'Ipalle pour le Sud-Hainaut.

> Bocaux et bouteilles en verre non consignées

- Bulles à verre <https://ipalle.be/pav-et-bulles-a-verre/> ;
- Recyparcs (avec carte d'accès au nom de l'école), dépôt gratuit ;
- via un contrat auprès d'un collecteur privé (Wallonie picarde) ou auprès d'Ipalle pour le Sud Hainaut.

¹¹ Et 12

¹² Si certains déchets sont déposés lors de la collecte en porte-à-porte, les quantités doivent être raisonnables. Les règles de dépôt restent également les mêmes que celles des citoyens : voir calendrier de collecte <https://ipalle.be/collectes-a-domicile/>.

Attention : seuls les bocaux et bouteilles en verre (sans leurs couvercles -> à mettre dans les PMC), peuvent être déposées dans les bulles à verre. Le verre cassé (verres à boisson, plats de cuisson...) doit être déposé au recyparc ou dans la poubelle de déchets résiduels, bien emballé afin de ne pas blesser le collecteur.

> Déchets résiduels

- collectes en porte-à-porte¹³, en sacs de la commune uniquement, maximum 5 sacs de 60L ;
- via un contrat auprès d'un collecteur privé (Wallonie picarde) ou auprès d'Ipalle pour le Sud Hainaut.

> Bouchons en liège

- recyparcs (avec carte d'accès au nom de l'école/asbl), dépôt gratuit



Certaines communes aident également à l'évacuation de certains types de déchets ; prenez directement contact avec la vôtre afin d'en savoir plus !

11. LA CARTE D'ACCÈS AUX RECYPARCS

> Commande

Depuis le 1^{er} janvier 2026, une cotisation annuelle de 20€ pour accès au recyparc est demandée aux ASBL.

L'école/asbl peut obtenir maximum **3 cartes gratuites**. Pour l'obtenir, elle complète ce [formulaire](#) (Ipalle > rubrique déchets / recyparcs / utilisation des recyparcs).

Si l'école/asbl possède plusieurs implantations, elle peut acquérir une carte par site. Il faut alors bien préciser le nom et l'adresse spécifique de chaque implantation dans le formulaire.

Ce formulaire est à envoyer par mail à pacpmc@ipalle.be ou par la poste : Chemin de l'Eau Vive, 1 – 7503 Froyennes.

Dès que les cartes sont créées, elles sont envoyées par la poste.

¹³ Si certains déchets sont déposés lors de la collecte en porte-à-porte, les quantités doivent être raisonnables. Les règles de dépôt restent également les mêmes que celles des citoyens : voir calendrier de collecte <https://ipalle.be/collectes-a-domicile/>.

> Dépôts au recyparc

Grâce à la carte du recyparc, les écoles/asbl peuvent y déposer leurs déchets selon les modalités suivantes.

Les dépôts des matières reprises ci-dessous sont gratuits et non soumis à quotas :

PMC Papiers-cartons Verre d'emballage Films plastiques Métaux	Textiles non souillés Huiles et graisses de friture Ampoules Électroménagers Piles et accumulateurs Pneus avec ou sans jantes (max. 12/an)
---	---

Les dépôts des matières suivantes sont payants et ce, par point entier (pas de 0,1 ni de 0,5), dès le premier dépôt. Le paiement s'effectue par bancontact directement lors du dépôt au recyparc. Il est possible de demander, lors du paiement au recyparc, l'envoi d'une facture acquittée.

- végétaux,
- encombrants,
- bois,
- inertes,
- plastiques rigides,
- frigolite.

Les tarifs sont consultables sur notre page : <https://ipalle.be/utilisations-des-recyparcs/>

Les dépôts des matières suivantes sont interdits :

- déchets spéciaux et dangereux (ex : déchets de laboratoire),
- déchet d'asbeste-ciment (amiante),
- déchets ménagers résiduels.

Comment bien trier au recyparc ? <https://www.IPALLE.be/le-bon-tri-des-dechets/>

Les 22 recyparcs de Wallonie picarde sont ouverts 7 jours sur 7.

Les recyparcs de Chimay, Momignies, Sivry-Rance et Thuin sont fermés le dimanche.

Vous trouverez les horaires et jours de fermetures exceptionnels sur cette page : <https://ipalle.be/localisation-et-horaires/>

En raison des affluences du week-end, les grosses quantités de papiers-cartons et PMC ne sont plus acceptées le vendredi après-midi.

12. LES TEXTILES ET OBJETS ENCORE UTILISABLES

Vêtements, accessoires, gourdes, lunettes oubliées ... malgré la diffusion des photos des objets perdus qui recherchent leurs propriétaires, nombreux sont les objets non réclamés en fin de festivités.

Si ceux-ci sont réutilisables, propres et en bon état, vous pouvez les déposer directement :

› Dans les Ressourceries de votre région

<https://lecarreasbl.be/> (Ath, Lessines, Mouscron, Tournai)

https://www.lapoudriere.be/Magasin_de_Peruwez.M.htm (Péruwez)

<https://www.rsudhainaut.be/> (Lobbès et Chimay)

› Dans les « Boîtes à récup' »

Des « boîtes à récup' » sont présentes directement sur plusieurs recyparcs de Wallonie picarde et du Sud Hainaut : <https://ipalle.be/reemploi/>

Accès libre durant les horaires d'ouverture des recyparcs :

<https://www.ipalle.be/localisation-et-horaires/>



13. LES MATÉRIAUX ENCORE UTILISABLES

Vous désirez vous délester de matériaux ou d'outillages ? Si ceux-ci sont encore réutilisables, vous pouvez les déposer directement :

› À la Matériauthèque de Tournai

<https://lamateriautheque.be/>

› Dans les « Matériau Box »

Des « Matériau Box » sont présentes sur plusieurs recyparcs de Wallonie picarde et du Sud Hainaut.

En plus de donner une seconde vie à ces objets et matériaux, vous favorisez directement l'emploi et le commerce local et solidaire !

Plus d'infos : <https://ipalle.be/reemploi/>



14. LES SUPPORTS SPÉCIFIQUES AUX ENSEIGNANTS

Sur notre site www.ipalle.be, une rubrique est dédiée aux enseignants !

Vous y trouverez diverses informations et supports à télécharger / emprunter / commander afin de vous aider dans la réalisation de vos projets.





15. RÉFÉRENCES EXTERNES

› **Asbl Be Wapp** : <https://www.bewapp.be/>

Pour améliorer la propreté publique en développant des actions visant à réduire la présence de déchets sauvages et de dépôts clandestins.

› **Zéro Waste France** : Guide « Mon évènement zéro waste ».

<https://www.zerowasteFrance.org/publication/mon-evenement-zero-waste/>

› **Eco Conso** : <https://www.ecoconso.be/fr/mots-cles/zero-dechet>

Pour encourager des choix de consommation et des comportements respectueux de l'environnement et de la santé.

› **La Posteriothèque** : <https://posters.vert.eco>

Des posters avec leurs sources pour afficher partout où cela est nécessaire.

Des questions ? Des projets ? Des besoins particuliers ?

IPALLE – Intercommunale de gestion de l’environnement

Chemin de l’Eau Vive, 1 à 7503 FROYENNES

Pôle Economie Circulaire – Service « Prévention-Zéro Déchet »

Tel : 069/84.59.88

Contact : zerodechet@ipalle.be



www.ipalle.be



[IPALLE – Vers un territoire Zéro Déchet](#)



<https://www.youtube.com/@ipalle-officiel>

Editeur Responsable : Intercommunale IPALLE – Laurent DUPONT.